



Protégez-nous ou **OUBLIEZ-NOUS...un moment !**

Les conditions de reprise se font dans un chaos et une précipitation tels que la panique gagne du terrain parmi les personnels de l'éducation nationale et, en particulier, les AESH.

Alors que le ministre insiste dans sa communication frénétique sur la « rentrée » du 11 mai en faveur de l'accueil des élèves en situation de handicap, rappelons-nous qu'il tweetait la semaine dernière pour dire qu'il s'appuierait sur la note remise par le Conseil scientifique.

Or, cette note préconisait, pour les élèves en situation de handicap, qu'« UNE RÉFLEXION SPÉCIFIQUE » devait être menée. Sept jours plus tard, cette réflexion n'est même pas entamée.

Aussi, même si le ministre insiste dans ses propos afin de nous faire profiter de son nouveau plumage printanier teinté de sa nouvelle fibre sociale, il ne peut avancer dans la mobilisation des AESH et sur les conditions d'accueil des élèves en situation de handicap dans le cadre du processus de « déconfinement ».

Ainsi, est-ce la raison pour laquelle, nulle part dans les projets de protocoles sanitaires du 1er et 2nd degré, il n'est fait référence ni aux conditions de rentrée des élèves en situation de handicap, ni aux AESH !

**Nous ne sommes cités nulle part ?**

**Tant mieux ! OUBLIEZ-NOUS !**

Non pas que nous préférons rester confinés et refusons de travailler !

Naturellement, comme les autres personnels éducatifs, **nous avons envie de retourner travailler mais dans des conditions respectueuses, sereines et saines !**

Compte tenu de l'état de désorganisation actuelle, comment imaginer que notre sécurité et celle des élèves que nous accompagnons soient assurées quand **la première des règles des conditions sanitaires de distanciation physique n'est pas applicable ?!**

Et, alors que les enseignant.es seront en face des élèves, nous serons à côté d'eux : **accompagner nos élèves à un mètre de distance n'est tout simplement pas envisageable !**

Enfin, s'il fallait un argument supplémentaire, **notre mission n'est pas celle d'animateurs périscolaires** au service d'une école qui va se transformer, durant cette période, en hôpital social et de loisirs.

Aussi, cher.es collègues, nous vous invitons à **résister aux injonctions que pourraient exercer vos chefs d'établissements** qui, nous vous le rappelons, ne sont pas vos supérieurs hiérarchiques !

Mesurez le risque encouru au regard de la manière dont nous sommes considérés par notre ministre (et continuera, hélas, de l'être après cette période) et surtout, tout simplement, au regard de votre vie et de celle des élèves que vous accompagnez.

**Pas de sécurité, pas de moyens, pas de sérénité ?  
Exercez votre droit de **droit de retrait** !**